

Décision n° D2021_080

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

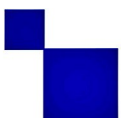
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération n°2018-IX-44 du conseil départemental du 27 septembre 2018 approuvant le « Plan Bassins » visant à mieux intégrer et ouvrir les ouvrages d'assainissement dans leur environnement et développer la baignade en milieu naturel (2018-2024),

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

décide

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition, par la commune de Gagny au profit du département, des parcelles de terrains cadastrées section BW n° 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, et 431, sises 32 bis chemin de la Fossette à Gagny, pour l'implantation d'une base-vie et d'une zone de stockage en 2021 puis pour l'aménagement du bassin du Ru Saint Baudile en 2022 ;



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211122-D2021_080-AR

- DE PRECISER que cette mise à disposition est consentie par la commune de Gagny au profit du département pour une durée de quatre ans à compter de sa signature ;
- D'ACTER que cette mise à disposition est consentie par la commune de Gagny au département au prix de 1 euro symbolique ;
- D'AUTORISER le président du conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du département, la convention ci-annexée, ainsi que tous actes, pièces et documents relatifs à cette affaire, y compris les éventuels avenants ne bouleversant pas l'économie générale de ladite convention.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le



ID : 093-229300082-20211122-D2021_080-AR